



ATTERT

GT 4
25 février
2013

Dans ce numéro :

De quoi parle-t-on ce soir ? 1

Les constats mis en avant par le diagnostic 1

Ce que vous avez dit en matière de cadre de vie 2

Les projets types 2

Les projets types (suite) 3

Exemple en matière de DD 3

Info-GT

THEME : Cadre de vie

Le maintien d'un bon cadre de vie est un équilibre fragile et variable en fonction des villages. Quels sont les défis spécifiques que doivent relever chacun d'eux ?

De quoi parle-t-on ce soir?

La croissance démographique, l'arrivée de nouveaux habitants, la diversification des modes de vie, tout cela crée des **fractures** dans la société rurale, autrefois plus homogène.

La cohésion de la société villageoise est mise à mal en de nombreux endroits. Une véritable rupture guette les générations, les milieux sociaux, les

natifs et les autres. Une **difficulté à vivre ensemble** s'installe, l'individualisme domine. La création de lieux et d'occasions de rencontre apparaît donc comme importante pour le développement de la Wallonie et de ses campagnes.

Mais les villages sont aussi les héritiers d'un patrimoine bâti et paysager à préserver.



Maison de village de Beauvechain

Les constats mis en avant par le diagnostic

- **26 associations culturelles et une dizaine d'associations sportives** se partagent quelques 12 salles de villages et quelques infrastructures sportives (terrains de tennis, terrains de football, le parcours santé de Tattert...).
- **Plusieurs projets communaux d'infrastructures sportives sont en cours** : des terrains multisports à Nobressart et Post et un hall omnisports à Tontelange.
- **La Commune d'Attert aide au maximum** les clubs et les associations de la Vallée sous différentes formes (administratives, financières...).
- Comme dans de nombreuses communes rurales, les activités culturelles restent ponctuelles et difficilement pérennisables.
- L'arrivée de nouveaux habitants pose la question de leur intégration dans le tissu villageois.
- L'attrait principal de la commune réside dans **son patrimoine naturel de première importance**, qui permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature tout en restant respectueux de la vie dans les villages.
- **Le produit touristique phare** de la Commune d'Attert est **la promenade** avec les promenades balisées et les marches organisées par le Syndicat d'initiative, les promenades transfrontalières.
- **Le Syndicat d'initiative d'Attert est fort actif** et a pour objectif de promouvoir, favoriser, proposer et organiser des animations culturelles, des activités de loisirs, afin de contribuer à l'essor, la promotion et la qualité de vie de la commune.
- Fin des années septante, **Nobressart** fut le premier village de Wallonie à bénéficier de travaux importants dans le cadre des opérations de rénovation rurale. En 1995, il a reçu le label « Plus beaux villages de Wallonie ».
- La commune d'Attert dispose d'un **patrimoine bâti fort important en nombre et de qualité**, avec pas moins de 273 bâtiments repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique, 11 monuments et sites classés et du petit patrimoine social (lavoirs, fontaines...) et religieux (croix, calvaires...). Il convient de préserver au maximum cet héritage.
- La commune souhaite procéder à la restauration et à l'aménagement de l'ancienne Eglise Saint-Etienne en vue d'y créer un lieu d'activités à caractère événementiel, soit un mini centre culturel.
- **Le devenir des lieux de culte** est un réel problème et leur entretien est une charge fort lourde pour la commune.
- D'un point de vue archéologique, le territoire est fort riche avec pour point d'orgue une importante fortification de terre de type « petite enceinte circulaire » à Nobressart datant du Xème ou XIème siècle : « le Burgknapp ».
- Des enjeux urbanistiques et paysagers sont présents dans chacun des villages.



«La population a beaucoup d'idées de nouvelles activités culturelles»

Ce que vous avez dit en matière de cadre de vie

- Les associations, très présentes, assistent aujourd'hui, pour certaines, à un essoufflement en partie en raison du manque de renouvellement des bénévoles. Un soutien humain est nécessaire, particulièrement pour les démarches administratives des ASBL. Une aide communale serait dès lors la bienvenue.
- La population a beaucoup d'idées de nouvelles activités culturelles sensu lato à organiser (solfège,...) et regrette le manque de communication sur ce qui existe déjà ; certains n'ont pas connaissance de ce qui est organisé dans la commune.
- A noter qu'un local pour le Patro de Metzert sera bientôt construit.
- La population est demandeuse de petites infrastructures sportives : aires multisports

ou simples aires de football, mais aussi plaines de jeux.

- La Commune a à sa charge les coûts du chauffage des églises. Certains citoyens se demandent si ces bâtiments, publics pour la plupart, ne pourraient pas être utilisés à d'autres fins.
- Les participants ont également fait part de leurs réflexions et besoins concernant la vie dans les villages.

Ainsi Parette ne dispose pas de salle de village.

A Heinstert la salle Concordia est vétuste mais ne pourrait-on envisager une seule grande salle ou un chapiteau communal ?

Plusieurs villages ne disposent pas d'espace de rencontre (Parette, Metzert – où un projet est en cours) ou souhaiteraient des amé-

nagements de ce type (à Tontelange : plaine de jeux et jardin partagé en bas du village, amphithéâtre près de la salle de village).

La réalimentation de certaines fontaines et abreuvoirs est proposée (Tontelange, Metzert) ou bien leur aménagement (rue du Koun à Nobressart).

Une épuration naturelle plutôt qu'une station classique est suggérée à Tontelange.

A Nobressart, un petit débit de boisson et sandwiches serait le bienvenu.

Enfin, dans certains villages des bâtiments restent à terminer (Lischert) ou à réhabiliter (Nobressart, Heinstert).

Les projets types développement rural



La maison de village

La maison de village est avant tout un local destiné à l'hébergement des activités d'associations locales, et ne se doit dès lors pas d'assurer un accueil permanent à certaines activités. La Fondation rurale de Wallonie a consacré un de ses Cahiers à cet outil [Cahier n°5 de la FRW]. Celui-ci traite de la conception, du financement et de la gestion des maisons et propose cinq caractéristiques de la maison de village qui la distinguent d'une salle des fêtes habituelle. Ses caractéristiques sont les suivantes : une gestion par les villageois en lien (ou pas) avec la commune, une volonté du comité de gestion d'initier et programmer des activités qui permettent le brassage social, une bonne intégration architecturale et urbanistique, un espace modulable permettant d'héberger des activités multiples (réunion, fête de famille, atelier créatif, spectacle, exposition, soirée dansante, sport, etc.) et le recours à des systèmes de production d'énergie alternative (panneaux solaires, chaudière à bois) ou en lien avec le développement durable (citerne d'eau de pluie, lagunage, matériaux labellisés, etc.).



La maison rurale

La maison rurale est, quant à elle, le fruit d'un accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française, sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural. Cet accord de coopération vise à créer mais surtout à pouvoir utiliser au mieux les maisons de village pour rendre un maximum de services aux citoyens et au milieu associatif. Dans ce sens, elle héberge des activités associatives et culturelles relevant des compétences de ces deux instances, voire des espaces d'accueil à la petite enfance. On peut ainsi y retrouver une salle de rencontre, un espace numérique, une bibliothèque, une crèche, une école de devoirs, une ludothèque, etc. Elle vise

Les projets types développement rural (suite)

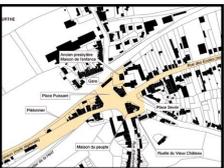


La maison multiservices

La maison multiservices correspond à la mesure 321 du Programme wallon de Développement rural 2007-2013 et répond dans ce sens à l'axe 3 qui vise à améliorer la qualité de vie en milieu rural et diversifier l'économie rurale. Elle abrite, comme son nom l'indique, toute une série de services, publics et privés, mis en place pour répondre aux besoins de la population, en les rendant plus accessibles. Elle constitue dans ce sens un outil de développement tant économique que social. Pour exemple, les services suivants peuvent y être hébergés : un guichet aux entreprises ou un accueil aux jeunes entrepreneurs, un point Poste, l'ADL, un accès à internet, des services de remédiations scolaires, un guichet de vente de tickets SNCB-TEC, un commerce de détail, etc. Ces services peuvent être mis à disposition des citoyens de façon permanente ou ponctuelle en fonction du besoin.

Source :

Maisons de village en Région wallonne : analyse de cas—Octobre 2012—Capru



Espaces publics, espaces de convivialité

Dans un village, la place de l'église ne constitue pas le seul espace public. Une rue, une ruelle, une placette, un chemin de halage, une plaine de jeux, un parc, un jardin...pourvu qu'ils soient en plein air et ouverts au public gratuitement, rentrent aussi dans les propos des espaces publics.

Trop longtemps, le stationnement pour voitures a constitué la fonction principale et quasi unique des espaces publics villageois. Fort heureusement, progressivement, de nouveaux rôles, répondant à de nouvelles attentes, sont aujourd'hui pris en considération. Ces espaces publics nouvelle génération, c'est la polyvalence et la bonne intégration dans l'ensemble du paysage villageois. Pour simplifier, on peut ramener à trois grandes catégories les rôles attribués aujourd'hui aux espaces collectifs :

1. Offrir un lieu propice... pour des rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et les catégories de population.
2. Faciliter les déplacements... motorisés ou non, en régulant le trafic, en offrant des places de stationnement et des lieux de repos pour piétons et cyclistes ; le tout, de manière aisée et sécurisée.
3. Renforcer l'attractivité du village. En mettant en valeur le patrimoine bâti, riverain du site ; en jouant sur le relief, l'espace, la perspective. En valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale. En contribuant ainsi à créer ou renforcer un sentiment d'appartenance locale, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.

Source :

Cahier n°8 de la FRVV

Le taux de subventions applicables aux projets issus des PCDR.

Une modulation est désormais prévue pour pouvoir faire face au nombre croissant de sollicitations: pour les projets d'aménagement d'espaces publics le taux de subvention sera de 60 % pour la première tranche (jusqu'à 500.000 euros) et de 50 % au-delà, tandis que pour les autres types de projets le taux sera de 80 % pour la première tranche (jusqu'à 500.000 euros) et de 50 % au-delà. Ce nouveau taux de 50 % sera également d'application pour les éventuels avenants ou engagements complémentaires

Exemple en matière de développement durable

SOMME-LEUZE, le cœur du village de Heure-en-Famenne

Le cœur du village de Heure-en-Famenne a bénéficié d'une complète revitalisation (2006-2012) dans le cadre de son opération de développement rural.

L'aménagement d'espaces publics, la mise en place de jeux et d'installations sportives, la création de nouveaux logements et

la construction d'une maison de village, tous ces projets participent à une même volonté de mise en valeur des patrimoines bâti et naturel.

De plus, la nouvelle composition de l'espace villageois répond à un objectif, parfois sous-estimé, de cohésion sociale et de pratique culturelle tout en contribuant à la cohérence et à la lisibilité du village.



Les jeux d'enfants.



Le cadran solaire.



Le parvis de l'église.



Sur la place, la pompe à eau.

Opération de développement rural de la Commune d'Attert



Administration communale d'Attert

Voie de la Liberté, 107
6717 ATTERT
Tel : 063 242 773
Fax : 063 242 771



Fondation rurale de Wallonie

Rue de France, 19A
6730 Tintigny

Agent de développement

- Jean-Loup BLANCHY

- Emilie THIRY

Tel : 063 440 202

Fax : 063 440 209



Bureau d'études SPRL LACASSE-MONFORT

Thier Del Preux, 1
4990, LIERNEUX
Tel : 080 418 681
Fax : 080 418 119

Pour en savoir plus...

- Le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013
[Télécharger le document](#)
- Réseau wallon de Développement Rural
[Télécharger le document](#)
- Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°5 La Maison de Village, Fondation Rurale de Wallonie – Juillet 2007
[Télécharger le document](#)
- Maisons de village en Région wallonne : analyse de cas, Octobre 2012, Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (Cap Ruralité)
[Télécharger le document](#)
- Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n°8 Les espaces publics villageois, Fondation Rurale de Wallonie – Janvier 2009
[Télécharger le document](#)

Retrouvez nous sur
le Web :

BLOG

PCDR ATPERT

www.attert.be

Rappel du calendrier

- **04 février - Nature et environnement**
La protection de la nature et de l'environnement sont encore à améliorer dans les domaines de l'aménagement, de la sensibilisation et des changements de comportements. Quelles sont les priorités à mettre en œuvre pour répondre à ce vaste programme ?
- **18 février - Agriculture**
Sur quoi peut compter l'agriculteur attertois de demain ?
- **25 février - Cadre de vie**
Le maintien d'un bon cadre de vie est un équilibre fragile et variable en fonction des villages. Quels sont les défis spécifiques que doivent relever chacun d'eux ?
- **04 mars - Economie**
Comment participer au développement économique wallon lorsque l'on n'a pas la vocation d'un pôle économique important ?
- **11 mars - Services et équipements, cohésion sociale**
Les services à la population et l'aide aux populations fragilisées sont bien présents mais ne rencontrent pas l'ensemble des besoins existants ou futurs. Quelles orientations doit-on donner à cette aide pour l'avenir ?
- **18 mars - Energie**
Devenir une commune énergétiquement autonome, comment en faire une réalité attertoise ?
- **25 mars - Mobilité**
Comment la mobilité quotidienne de demain pourra-t-elle répondre aux menaces de l'insécurité routière et du tout à la voiture ?